



Brevets TNO

Système de certification en ligne pour les éducateurs
de la prématernelle à la 12e année



Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a lancé un système de certification en ligne pour les éducateurs de la prématernelle à la 12e année : Brevets TNO.

En quoi consiste Brevets TNO?

- Il s'agit d'un système en ligne permettant aux éducateurs de la prématernelle à la 12^e année de demander un premier brevet d'enseignement, d'en renouveler un, ou de faire une nouvelle demande.
- C'est un processus de certification simple et transparent.
- Il permet aux éducateurs de consulter le statut de leur demande en ligne à tout moment.

Brevets TNO permet aux éducateurs de la prématernelle à la 12e année de :

- demander ou de renouveler leur brevet d'enseignement des TNO.
- télécharger des lettres d'évaluation salariale.
- demander une réévaluation salariale.
- téléverser des documents directement dans le système.
- télécharger ou d'imprimer une copie de leurs brevets.
- payer en toute sécurité par carte de crédit, par chèque ou par mandat-poste.
- facilement mettre leurs coordonnées à jour.

Le système Brevets TNO :

- fournira un formulaire de demande simplifié qu'on peut sauvegarder.
- permettra aux demandeurs de consulter l'état de leur demande en temps réel.
- informera les éducateurs de l'expiration de leur brevet.
- enverra des avis par courriel une fois que les dossiers des éducateurs auront été mis à jour.

*Le système Brevets TNO est réservé aux éducateurs titulaires d'un brevet d'enseignement aux TNO ou aux éducateurs qui ont une offre d'emploi active aux TNO.



Pour en savoir plus

Ministère de l'Éducation, de la Culture
et de la Formation

www.gov.nt.ca/fr